

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : SUIVI DES EMPLOIS PERMANENTS

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – DELPERIE - MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – FONTENAT – FRATTA – JOUSSEAU – LUGAND – MME MANIGAND – M. MONNET – SORET – TOURNIER-BILLON - VERNE
 Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PIERROT

Intervention du Président Fontenat

Dans le cadre de la réforme et des processus budgétaires adoptés en Auvergne-Rhône-Alpes, il a été demandé par la CCIR à chaque CCIT de faire état de ses emplois permanents, au-delà de l'adoption régulière du budget par l'assemblée générale.

Concernant la CCIT de l'Ain, le nombre d'emplois permanents ayant vocation à être occupés par des agents titulaires ou en CDI s'élève à 40 au 1^{er} janvier 2024, selon le décompte présenté ci-dessous :

Nombre Poste	Intitulé EMPLOIS	Niveau
1	Directeur Général	HG
3	Directeur	8
1	Manager II	7
1	Responsable d'activités	7
1	Conseiller entreprises III	7
1	Manager I	6
2	Responsable d'études	6
2	Chargé d'activité FPC	6
4	Conseiller entreprises II	6
1	Animateur de réseaux d'entreprises	6
1	Chargée marketing web communication	5
6	Conseiller entreprise I	5
3	Chargé de mission I	5
1	Assistant expert	5
6	Assistant spécialisé	4
2	Chargé de formalités	4
1	Documentaliste	4
1	Chargé d'accueil	3
1	Employé administratif	2
1	Employé moyens généraux	2
40	TOTAL AU 1^{er} JANVIER 2024	

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, valide ce décompte des emplois permanents destinés à être occupés par des agents titulaires ou en CDI au 1^{er} janvier 2024.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 31
- Nombre de Membres présents 17
- Nombre de voix pour 17
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
 Secrétaire


Patrice FONTENAT
 Président
